



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

⊞

SÉANCE DU 18 MARS 2016

### RÉSOLUTION N° 2016 – 01

#### **Approbation du compte financier de l'exercice 2015**

Vu la résolution 2009-06 du 12 mars 2009, relative à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la mobilisation, au stockage et à la commercialisation des bois abattus par la tempête Klaus en forêts publiques ;

Vu la résolution 2011-09 du 20 juillet 2011 sur les contrats Klaus prévoyant des acomptes sur reversement aux communes ;

Vu le bilan de l'opération Klaus sur les exercices 2009 à 2015 ;

Sur rapport du Directeur Général et de l'Agent Comptable Principal concernant le compte financier 2015 et après en avoir délibéré ;

#### **Le Conseil d'Administration :**

- prend acte de l'exécution des recettes et dépenses de l'exercice 2015 sur la base des documents qui lui ont été communiqués ;
- approuve le compte financier de l'Office National des Forêts pour l'exercice 2015 ;
- décide qu'aucun remboursement des acomptes versés par l'ONF aux communes ayant signé un contrat global d'intervention avec l'office ne leur sera demandé et qu'aucun versement complémentaire ne leur sera effectué par l'ONF.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET